



SYNDICAT DE L'AGRICULTURE FONDS DE JUSTICE SOCIALE

Approuvé lors de notre Congrès national triennal de 2008, le Fonds de justice sociale du Syndicat de l'Agriculture (FJSSA) a été officiellement lancé en janvier 2009. Dans le plus pur respect de l'engagement historique et permanent du mouvement syndical envers la justice sociale et économique, notre FJSSA cherche à renforcer la capacité de nos communautés et des populations de notre planète à jouer un rôle et à s'épanouir dans leur vie quotidienne.

Objectif de la politique sur le Fonds de justice sociale

Le mouvement syndical s'est toujours reposé sur le principe de la recherche du bien pour l'ensemble de la collectivité. Il y a plusieurs siècles, des guildes des métiers créèrent un fonds d'assurance-emploi pour leurs membres, garantissant ainsi qu'en cas de décès leur famille recevrait une aide.

Les syndicats d'aujourd'hui respectent toujours le principe du travail pour la collectivité. Dans le monde de nos jours dominé par les règles des entreprises multinationales, les syndicats ont élargi la collectivité pour y inclure nos communautés. Il ne suffit plus dorénavant de lutter uniquement en faveur des membres qui versent des cotisations si nos communautés souffrent. L'écart de plus en plus grand entre les riches et les pauvres, et l'idéologie selon laquelle le capitalisme devrait encourager les citoyens à faire tout ce qui est nécessaire pour survivre, ont entraîné des niveaux sans précédent de pauvreté, de chômage, de discrimination et de maladie. Ces conditions sont inacceptables pour nos membres, et pourtant elles prévalent dans nos communautés et dans le monde.

En tant que collectivité de citoyens responsables et compatissants, les membres du Syndicat de l'Agriculture cherchent à éliminer l'injustice et à obtenir une justice sociale pour nous-mêmes mais aussi pour ceux et celles qui ont besoin d'être aidé et qui le désirent.

Mandat

Créé en 2008 à l'occasion du Congrès triennal, le Fonds de justice sociale du Syndicat de l'Agriculture fera l'objet d'un examen tous les trois ans (conformément à la résolution pertinente à sa création).

Le Syndicat de l'Agriculture a pris l'engagement de renforcer la capacité des personnes dans nos communautés et dans l'ensemble du monde, pour qu'elles participent à la société et y prospèrent. Ce Fonds a pour principal dessein d'appuyer des initiatives au Canada. Bien que le besoin soit énorme et le défi de taille, le Fonds de justice sociale du Syndicat de l'Agriculture est déterminé à apporter son aide aux projets qui cherchent à assurer :

- un accès à des vivres alimentaires abordables et salubres,
- des possibilités de commercialisation des produits agricoles,
- des conditions de travail sécuritaires,
- l'accès à une éducation de qualité, et
- initiatives de lutte contre la pauvreté au Canada.

Structure du comité

Le Fonds de justice sociale du Syndicat de l'Agriculture (FJSSA) est régi par l'Exécutif national, lequel fixe puis approuve les paramètres et autres lignes directrices relativement aux partenaires et projets auxquels le FJSSA apportera son appui. Ces éléments font l'objet d'une révision annuelle afin d'assurer la transparence du processus.

Le Fonds de justice sociale sera administré par un comité composé du (de la) vice-président(e) national(e) responsable des Finances et & Communications, qui en assure la présidence, de l'agent(e) d'administration du Syndicat de l'Agriculture, et de trois (3) autres membres que nomme l'Exécutif national. Le Comité du FJSSA est chargé d'administrer le Fonds, d'approuver les projets et autres programmes spécifiques en tenant compte des paramètres approuvés par l'Exécutif national.

Toute modification à la présente politique doit nécessairement être approuvée à un Congrès triennal.

Le Comité du Fonds de justice sociale aura les responsabilités suivantes :

- recevoir et examiner les demandes de financement de membres du Syndicat de l'Agriculture, et
- établir et mettre à jour un cadre de rapport pour les projets approuvés, y compris des rapports à l'Exécutif national et au Conseil national, tel que déterminé par l'Exécutif national.

Types de projets du FJSSA

Le Fonds de justice sociale du Syndicat de l'Agriculture examinera trois types de demandes de financement :

1. Financement unique : Ce type de demande de financement sera approuvé pour répondre à un besoin ou à un but bien précis, par exemple des projets ou organisations qui ne relèvent pas des cinq (5) mandats (secours aux sinistrés).
2. Projets à court terme : Les propositions concernant le financement de projets ou organisations spécifiques seront examinées pour une période maximale d'un (1) an. De telles propositions doivent impérativement répondre au moins à un (1) des mandats du FJSSA.
3. Projets à long terme : Les propositions concernant le financement de projets ou organisations spécifiques seront examinées pour un nombre précis d'années. De telles propositions doivent impérativement répondre au moins à un (1) des mandats du FJSSA.

(Février 2011)

Annexe A

Lignes directrices sur le Fonds de justice sociale du Syndicat de l'Agriculture

Le Fonds de justice sociale a pour mandat d'appuyer et de financer des initiatives qui assurent :

- un accès à des vivres alimentaires abordables et salubres,
- des possibilités de commercialisation des produits agricoles,
- des conditions de travail sécuritaires, et
- l'accès à une éducation de qualité
- initiatives de lutte contre la pauvreté au Canada

Cadre

Le Comité du FJSSA propose le cadre suivant d'exemples pour faciliter la sélection de projets dans les cinq domaines prioritaires.

Accès à des vivres alimentaires abordables et salubres

- Promouvoir la création de jardins communautaires.
- Faciliter l'accès à de l'eau potable.
- Promouvoir des campagnes de lutte contre la pollution de l'eau et/ou des terres.
- Promouvoir l'éducation à une production d'aliments salubres.

Possibilités de commercialisation de produits agricoles

- Promouvoir des campagnes « Achetez des produits locaux ».
- Promouvoir les produits à valeur ajoutée.
- Promouvoir l'éducation et la connaissance des bienfaits de l'appui à l'agriculture locale.
- Promouvoir les marchés d'agriculteurs et agricultrices.

Sécurité des conditions de travail

- Sensibiliser les organisations communautaires par la formation, l'éducation et les ressources spécialisées.
- Assurer les ressources indispensables pour des conditions de travail sécuritaires.

Accès à une éducation de qualité

- Promouvoir des projets de lutte au décrochage scolaire.
- Promouvoir des projets d'activités extra-scolaires.
- Promouvoir et faire connaître l'accès à l'éducation dans des pays en développement.

- Promouvoir des programmes d’alphabétisation et d’amélioration des compétences.

Initiatives de lutte contre la pauvreté au Canada

- Promouvoir la justice sociale par des actions visant le développement social, humain et économique.
- Promouvoir l’engagement des membres au niveau communautaire.
- Faire connaître les causes profondes de la pauvreté et de l’injustice sociale.

Propositions de projet

Les propositions de projet de membres du Syndicat de l’Agriculture en règle seront acceptées. Le Comité du Fonds de justice sociale se réunira, lorsque nécessaire, pour examiner les propositions en question. Tous les moyens (téléconférences, courriels, vidéoconférences, etc.) seront pris en compte pour réduire le plus possible les coûts du fait que tous les frais d’administration des fonds doivent venir du Fonds de justice sociale du Syndicat de l’Agriculture.

Les propositions de projet doivent clairement démontrer de quelle manière les activités proposées respecteront le mandat du Fonds de justice sociale du Syndicat de l’Agriculture.

Lignes directrices ou partenariat

Les groupes ou organisations financés par le Fonds de justice sociale doivent adhérer aux directives suivantes :

- les groupes doivent suivre un processus décisionnel démocratique,
- les groupes doivent inclure un élément sur l’éducation et la promotion des droits, et
- les groupes doivent essayer d’obtenir d’autres sources de financement.

Critères du financement

Les demandes de fonds au Fonds de justice sociale seront prises en considération en fonction des critères ci-après :

- L’activité doit être planifiée et mise en œuvre par le groupe qui fait la demande.
- Les activités doivent fournir des moyens permettant aux participants (personnel et membres de groupes) d’évaluer périodiquement les progrès du groupe envers la réalisation de ses objectifs énoncés.
- Les groupes doivent accepter une formule de rapport mutuellement acceptable.

- Les activités doivent faciliter et encourager la coopération, l'échange et le réseautage parmi les groupes ayant des objectifs semblables.
- Les activités doivent rechercher la participation communautaire et syndicale chaque fois que possible, sous la forme de ressources humaines, de contributions en nature, de parrainages d'événements.
- Le financement d'activités économiques peut aider des groupes à procéder à des études de faisabilité ou à obtenir des fonds de démarrage, et également faciliter l'accès par de groupes à des fonds pour dépenses en capital et opérationnelles, autres que les fonds du Fonds de justice sociale, pour de telles activités.

À la fin du présent document, de même que sur notre site Web à :

<http://www.syndicatagr.com/fr/documents/SocialJusticeFundGuidelines-Fr-Sept2009.pdf>

vous trouverez un formulaire de demande de financement de projet ainsi que des renseignements complémentaires sur le Fonds de justice sociale et des liens vers des projets qui ont déjà bénéficié de fonds.

(février 2011)

**Fonds de justice sociale
du Syndicat de l'Agriculture de l'AFPC
Demande de proposition de projet**

Nom de l'organisation	
Adresse	
Téléphone/télécopieur	
Personne-contact	
Courriel	
Personne-contact	
Poste	
But de l'organisation	
Statut	Sans but lucratif _____ Œuvre de bienfaisance _____ Autre _____
Titre du projet	
Montant des fonds demandés une fois	
Montant des fonds demandés – court terme	
Montant des fonds demandés – long terme	Nombre d'années _____ Montant par an _____
Objectifs du projet	

Activités planifiées	
Combien de personnes profiteront du projet? Qui sera concerné?	
Durée du projet et échéancier	
Résultats espérés	
De quelle manière les succès sur le projet seront mesurés	

Veillez annexer d'autres pages si nécessaire

ESTIMATION DES DÉPENSES

Coût total du projet, y compris notre contribution : _____ \$

Comment les fonds seront dépensés? (Incluez les contributions en nature)

Catégories du budget	Description du poste budgétaire	Fonds du FJSSA	Autres sources	Contributions en nature
Coûts du programme (transport, hébergement, etc.)				
Biens d'équipement				
Administration (temps des bénévoles, impression)				
Main-d'œuvre				
Autre (veuillez préciser)				
TOTAL				

(février 2011)